

## Inscription d'une surveillance particulière

La surveillance particulière permet d'inscrire l'information pertinente nécessitant un suivi chez certains résidents. Il en est ainsi pour la surveillance des personnes présentant des comportements agressifs. Dans ces cas un rapport d'accident-incident doit être fait pour la personne agressé, mais l'information sur l'agresseur doit être inscrite au niveau de la surveillance particulière.



- 1. Sélectionner Usager Soins et service Gestion des services ou
- 2. Sélectionner Gestions soins si vous l'avez en raccourci.





- 3. Sélectionner un résident avec la loupe.
- 4. Cliquer sur surveillance particulière « Surv.part. ».
- 5. Si déjà une ou plusieurs surveillance particulière ont été inscrite(s), elles apparaissent dans un encadré.
- 6. Pour ajouter une surveillance particulière, faire le +.
- 7. Sélectionner avec la loupe le type de surveillance requise.
- 8. Modifier la date et heure du début s'il y a lieu.
- 9. Ajouter un commentaire (précision) si désiré.
- 10. Enregistrer en cliquant sur le crochet.